

## Soudan/Darfour

### Lettre ouverte à S.E. Omar Hassan al-Bashir, Président de la République du Soudan

Paris, le 15 septembre 2006

Votre Excellence,

**Préoccupées par la détérioration de la situation au Darfour et la recrudescence des attaques contre la population civile, nous, organisations membres de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), vous demandons de respecter la résolution 1706 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée le 31 août 2006, et de consentir au déploiement d'une mission internationale de maintien de la paix.**

Ayant pris note de votre récente proposition d'envoyer des troupes au Darfour et de votre refus d'accepter une telle mission, notamment en raison de l'opposition supposée de la population soudanaise, nous craignons plus que jamais que votre position ne mette la population civile en grand danger et compromette la paix et la sécurité dans la sous-région.

Après trois années de conflit, et malgré l'accord de cessez-le-feu de 2004 et la signature récente de l'Accord de Paix sur le Darfour (APD), les attaques, les tueries et les viols continuent dans une totale impunité et en violation des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Les travailleurs humanitaires et les soldats de la mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) sont attaqués et tués, et le conflit s'étend dangereusement au Tchad et à la République Centrafricaine.

En conséquence, nous vous demandons respectueusement de reconsidérer votre position sur la présence d'une force multinationale au Darfour et de :

- consentir au déploiement d'une mission internationale de maintien de la paix conformément à la Résolution 1706 des Nations unies, et retirer votre proposition de déployer des troupes soudanaises au Darfour,
- de soutenir le renouvellement et le renforcement du mandat de la MUAS jusqu'au déploiement effectif d'une mission internationale de maintien de la paix.

En outre, nous vous demandons instamment :

- de mettre un terme aux violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire,
- de respecter les accords de cessez-le-feu, l'APD et toutes les résolutions de Nations unies,
- de renouer un dialogue politique avec les parties non-signataires de l'APD,
- d'enquêter sur les violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et de poursuivre leurs auteurs.

Veillez agréer, Excellence, l'expression de notre haute considération.

Sidiki Kaba, Président de la FIDH  
Osman Hummada, Directeur de SOAT (Sudan Organisation Against Torture)

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME (ITEKA)  
MAISON DES DROITS DE L'HOMME (MDH)-Cameroun  
OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME (OCDH)  
MOUVEMENT IVOIRIEN DES DROITS HUMAINS (MIDH)  
LIGUE DJIBOUTIENNE DES DROITS HUMAINS (LDDH)  
LIBERIA WATCH FOR HUMAN RIGHTS (LWHR)  
ASSOCIATION MAURITANIENNE DES DROITS DE L'HOMME (AMDH)  
ASSOCIATION NIGERIENNE DES DROITS DE L'HOMME (ANDDH)  
CIVIL LIBERTIES ORGANISATION (CLO)- Nigeria  
FOUNDATION FOR HUMAN RIGHTS INITIATIVE- Uganda  
LIGUE DES ELECTEURS – RDC  
GROUPE LOTUS- RDC  
ASSOCIATION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME (ASADHO)- RDC  
ORGANISATION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (ONDH)- Sénégal  
RENCONTRE AFRICAINE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME (RADDHO)-Sénégal  
THE LEGAL & HUMAN RIGHTS CENTRE (LHRC)- Tanzania  
LIGUE TCHADIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)  
ASSOCIATION TCHADIENNE POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME  
(ATPDH)  
ASSOCIATION TCHADIENNE POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME  
(ATPDH)  
LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)  
LIGUE TUNISIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)  
AMMAN CENTER FOR HUMAN RIGHTS STUDIES (ACHRS)- Jordan  
EGYPTIAN ORGANIZATION FOR HUMAN RIGHTS (EOHR)